



Été 2016 • Volume 50, numéro 3

ColBlanc

Le magazine officiel des Cols blancs de l'île de Montréal (SCFP-FTQ)



12 mai 2016 : on manifeste à Québec Unis contre le pacte fiscal

Le mot du président
Le respect ne se négocie pas !
page 3

Dominic Charland, vice-président
Se rapprocher des membres !
page 4

Feuillet détachable
Les délégués sociaux en action !
pages 11 et 12

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

 @ColsBlancsMTL

 Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

 sfmm429.qc.ca

Sommaire

3 **Le respect ne se négocie pas !**
Alain Fugère, président

4 **Dominic Charland, vice-président
Se rapprocher des membres !**
Maryse Chrétien, directrice syndicale
et membre du Comité du journal

6 **Pacte fiscal : les Cols blancs s'invitent à Québec !**
Le Comité du journal

Colloque en SST : éducation... permanente !
Brigitte Boyte, directrice syndicale, arrondissement Le Sud-Ouest

7 **Emplois saisonniers de qualité :
s'impliquer syndicalement !**
Christophe Vaillancourt, directeur syndical (intérim)
Parc Six Flags SEC (La Ronde)

8 **The Fourth Revolution : livre de chevet du PM Couillard**
Éliane Scofield, directrice syndicale au SPVM

9 **Mesures de sécurité en cas d'urgence :
L'exercice d'évacuation, c'est obligatoire !**
Luc Veillette, Représentant en prévention – SST

10 **Inauguration de la salle Richard-Mc Laughlin**
Le Comité des délégués sociaux

13 **Naufrage du pacte fiscal ? Trop tôt pour se réjouir !**
Marc-André Noël, délégué syndical et membre du
Comité du journal

14 **Un outil financier polyvalent créateur de
prospérité : le Fonds de solidarité FTQ**
Guylaine Dionne et Simon Welman, responsables locaux
du Fonds de solidarité FTQ au SFMM

17 **Un club de golf sexiste :
Les femmes sont interdites !**
Les membres du Comité de la condition féminine

Nouveaux venus au 429
Le Comité du journal

18 **3 juin 2016 : tournoi de golf du CSFMM**
Le Comité du journal

Notre couverture – Manifestation de salariés municipaux contre le pacte fiscal lors du Congrès de l'UMQ à Québec le 12 mai 2016. (Photo : SCFP)

L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable
à l'Exécutif



MYRIAM BRIZARD
Membre
du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



MARC-ANDRÉ
NOËL
Membre
du Comité du journal



MARYSE CHRÉTIEN
Responsable
du Comité du journal



SIMON WELMAN
Membre
du Comité du journal



JEAN PIERRE
WAFUANA
Secrétaire
du Comité du journal



ÉLIANE SCOFIELD
Collaboratrice
du Comité du journal

FEUILLET DÉTACHABLE

COMITÉ DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX



Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc
le vendredi 19 août 2016



Printemps 2016 • Volume 50, numéro 2
ColBlanc

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) distribuée trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division

des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographe : Louis Longpré

Illustratrice : Anyck Paradis

Caricaturiste : Denis Barbeau

Infographiste : Marcel Huot

(Atelier Québécois Offset inc.)

8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • sfmm429.qc.ca



Convention signée à la Ville de Montréal Le respect ne se négocie pas !

Alain Fugère • Président

Au moment où vous lirez ces lignes, la convention collective des Cols blancs de la Ville de Montréal sera enfin signée. Ses textes, qui ont été établis sur la base de la recommandation de la médiatrice du ministère du Travail que l'Assemblée générale a adoptée le 15 mars, ont fait l'objet de discussions intensives entre la Ville et nous.



Bien qu'officialisés, ces textes devront maintenant être respectés. L'implication active de chacun de nous, membres et représentants syndicaux, à travers nos activités quotidiennes, est la condition essentielle à l'atteinte de nos objectifs en matière de relations de travail.

C'est vraiment l'affaire de tous ! L'employeur doit sentir, jour après jour, que le respect de ses travailleurs et travailleuses est non négociable. Point final.

Les régimes de retraite : un enjeu central

Plusieurs autres négociations de conventions collectives sont présentement en cours dans les villes défusionnées ainsi que dans les sociétés paramunicipales que nous représentons. Dans ces cas-là aussi, l'enjeu des régimes de retraite est un incontournable.

Nous nous souviendrons de la Loi 15, cet accroc à notre droit à libre négociation. Nous n'oublierons pas non plus la position de l'UMQ (Union des municipalités du Québec) et de la plupart des maires et mairesses dans ce débat.

Bien que le mouvement syndical et ses représentants, le SCFP en tête, croit fortement que la bataille juridique engagée contre la constitutionnalité de la Loi 15 régissant les règles des régimes de retraite à prestations déterminées sera gagnée, nous ne pouvons actuellement que négocier nos régimes sur la base de cette abomination.

Mais, bonne nouvelle : nous avons pris connaissance d'une décision récente rendue par un arbitre dans la cause opposant la Fraternité des policiers et policières de Mont-

réal et la Ville de Montréal. Il faut d'abord savoir que le SCFP-Québec et les différents syndicats représentant la totalité des employés municipaux s'étaient entendus pour unir leur voix lors de la première cause à procéder en vertu de la Loi 15.

Ainsi, manifestement, les prétentions syndicales quant à l'inconstitutionnalité de la Loi ont soulevé une sérieuse réflexion chez l'arbitre. Afin d'illustrer son propos, je le cite : « Tant et aussi longtemps que la Cour supérieure n'aura pas décidé des questions dont elle saisie, l'assise juridique de mon intervention et de ma décision est incertaine. »



En résumé, l'arbitre souhaite entendre la Cour supérieure sur l'aspect constitutionnel avant de se prononcer et ultimement appliquer les règles établies dans la Loi. Même si le combat juridique ne fait que commencer, nous croyons qu'il s'agit d'un pas vers la protection de notre droit fondamental de négocier librement.

Le pacte fiscal : un dérapage

Autre dérapage du gouvernement Couillard, et pas le moindre : le pacte fiscal conclu avec les municipalités. Le vendredi 10 juin, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à détruire une partie du *Code*

du travail. Encore une fois, il s'attaque aux salariés municipaux et ceux du transport terrestre, exactement comme dans le cas des régimes de retraite.

Il s'agit cette fois, par une acrobatie juridique (et légale selon eux, évidemment), de détruire le droit à la libre négociation, le droit de négocier d'égal à égal nos conventions collectives. Un droit pourtant reconnu dans le *Code du travail* depuis plus de 50 ans ! La triste réalité est que nous sommes confrontés à un gouvernement provincial antisyndical et antitravailleurs appuyé par plusieurs maires et mairesses populistes.

Plus que jamais, nous devons ramer dans le même sens

Afin de contrer les intentions rétrogrades de ce gouvernement qui veut imposer aux travailleurs un recul de plusieurs décennies en matière de droit du travail, il nous faudra, plus que jamais, tous ramer dans le même sens. Faisons-lui comprendre que nous sommes des citoyens, de contribuables, des électeurs, et que jamais nous n'accepterons qu'il détruise l'équilibre social chèrement acquis par nos prédécesseurs.

Couillard et compagnie, vous nous trouverez sur votre chemin ! Promis!

En terminant, sur une note plus légère, je tiens à vous souhaiter un bel été, rempli de bonheurs. Que la période de vacances soit pour vous un temps de ressourcement. Car, de l'énergie, nous en aurons bien besoin à l'automne !

Syndicalement,

Entretien avec le vice-président Dominic Charland

Se rapprocher des membres !



Maryse Chrétien • Directrice syndicale et responsable du Comité du journal

Lorsqu'on demande au vice-président Dominic Charland ce qui l'a incité à soumettre sa candidature à la Ville de Montréal comme commis de pesée en 1987, il devient songeur : « J'étudiais en arts et lettres au Cégep Dawson. Je voyageais matin et soir avec mon père Guy, qui a pris sa retraite en 1987. Il occupait un poste d'agent d'hébergement aux Affaires sociales de la Ville de Montréal. Je cherchais ma voie... Je me disais que ce serait ça en attendant de trouver une nouvelle avenue ! »

Comme commis de pesée auxiliaire, Dominic s'est retrouvé à faire du remplacement à trois sites d'enfouissement : à l'incinérateur des Carrières, à la carrière Miron et au Bout-de-L'île. En 1988, il a travaillé quelques semaines au dépôt de livres à titre de commis de bureau. Par la suite, il a été nommé en permanence dans l'emploi d'agent de bureau avant d'occuper diverses fonctions supérieures au Service des Finances, où il est resté pendant 12 ans, soit jusqu'en 2000. Arrivé au Service de sécurité incendie en mars 2000, il a œuvré comme préposé au central d'alarme permanent jusqu'en 2011, année de sa nomination, rétroactive à 2009, comme agent de communication sociale à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Son cheminement au SFMM

Au Service des finances, Dominic démontait un intérêt à vouloir aider son prochain : « Des gens de mon entourage au travail rencontraient des difficultés et j'aidais le directeur syndical Marc Bouthillette en ce sens. »

À son arrivée au Service de sécurité incendie en 2000, Dominic connaissait déjà bien la convention collective. Malgré une structure syndicale comblée, il est parvenu à se tailler une place comme délégué : « Bien des choses ne tournaient pas rond au central d'alarme. La convention était souvent bafouée. Il y avait des irrégularités dans les mises à pied. J'ai proposé au directeur syndical de l'époque la création d'un nouveau poste de délégué. »

En 2005, Dominic a accédé au poste de directeur syndical au Service de sécurité in-

cidie. Dans le but d'éliminer des frustrations vécues par certains membres au central d'alarme – un milieu très particulier –, il s'est affairé à négocier de nombreuses lettres d'entente liées notamment à l'octroi du travail supplémentaire, aux horaires de tra-



vail, au choix de vacances, aux changements d'équipe, aux échanges de quarts de travail, et ainsi de suite.

Par la suite, Dominic a remplacé l'agent de griefs Benoît Audette – devenu depuis vice-président. Au retour de Benoît en 2009, on l'a affecté au dossier de l'équité salariale à la Ville de Montréal jusqu'à la

fin 2011. En mars 2012, il a été élu vice-président.

Une vision globale du syndicalisme

Même s'il a eu sa piqure du monde syndical lorsqu'il était délégué, concevoir une vision globale des choses l'attirait beaucoup plus : « Mon élection comme vice-président est survenue au bon moment. J'avais besoin de défis. J'adore les relations de travail, la négociation, et c'est un autre volet du service à la clientèle qui a toujours fait partie de mon cheminement professionnel. »

Dominic représente le Service de l'Espace pour la vie, le Service des finances, le secteur de l'application du règlement du stationnement au Service de police de la Ville de Montréal, les arrondissements Montréal-Nord, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et les villes de Montréal-Est et Sainte-Anne-de-Bellevue. Il est également responsable à l'Exécutif du Comité des membres à horaire atypique ainsi que de dossiers administratifs.

Mettre un visage sur le SFMM a toujours été une prérogative pour Dominic. Il aime tenir des assemblées pour créer un contact direct avec ses membres : « L'accessibilité aux vice-présidents n'est pas simple pour les membres », avance-t-il. « Il faut trouver sa tribune par des assemblées sectorielles en soirée et des midis syndicaux ! » Avec son franc-parler, Dominic exprime sa satisfaction lorsque des membres, d'abord méfiants à l'égard du Syndicat, viennent vers lui à la fin des réunions : « Ceux qui m'ont malmené le plus me remercient après que j'ai pris quelques heures pour leur expliquer

le pourquoi des choses. Certains deviennent nos plus fiers militants par la suite ! »

L'importance de mener ses dossiers à terme

Mener les dossiers à terme constitue également une priorité pour Dominic. Son énergie et celle de son équipe se doivent d'être utilisées à bon escient. Il déteste le temps perdu à des dossiers impossibles : « Je donne l'heure juste aux membres que je représente et ne leur fait rien miroiter, qu'ils aiment ou pas mes réponses. Souvent, la jurisprudence parle d'elle-même. Mon approche donne des résultats. Les membres ainsi que le "429" en ressortent tous gagnants ! »

Dominic compte avant tout sur sa structure syndicale, son « équipe » bien équilibrée. Il intervient en appui, surtout en relations de travail : « J'accorde une pleine autonomie à mes directeurs syndicaux qui, eux, font confiance à leurs délégués. Ils se réfèrent régulièrement à moi ou à l'agent de griefs Giovanni Di Tirro. Tout roule bien. Lors de chaque rencontre ou assemblée, je distribue ma carte d'affaire. Bien qu'une grande partie des membres ait mon numéro de cellulaire, je reçois très peu d'appels –

signe que la structure fonctionne ! », se réjouit-il.

Actuellement, Dominic se consacre à conclure la négociation de quatre conventions de front : « Il reste des textes à finaliser à Montréal et Ville Mont-Royal. Les négociations de Montréal-Est et à Sainte-Anne-de-Bellevue avancent bien. »

En parallèle, Dominic participe, en collaboration avec la firme Belvédère et la firme d'actuaire SAI, à la mise en opération d'ici l'automne de Sentinelle, un outil de gestion des membres. De surcroît, il ne ménage pas ses efforts à participer au rajeunissement du site Web du SFMM.

« Il faut contrer les opinions des médias de masse »

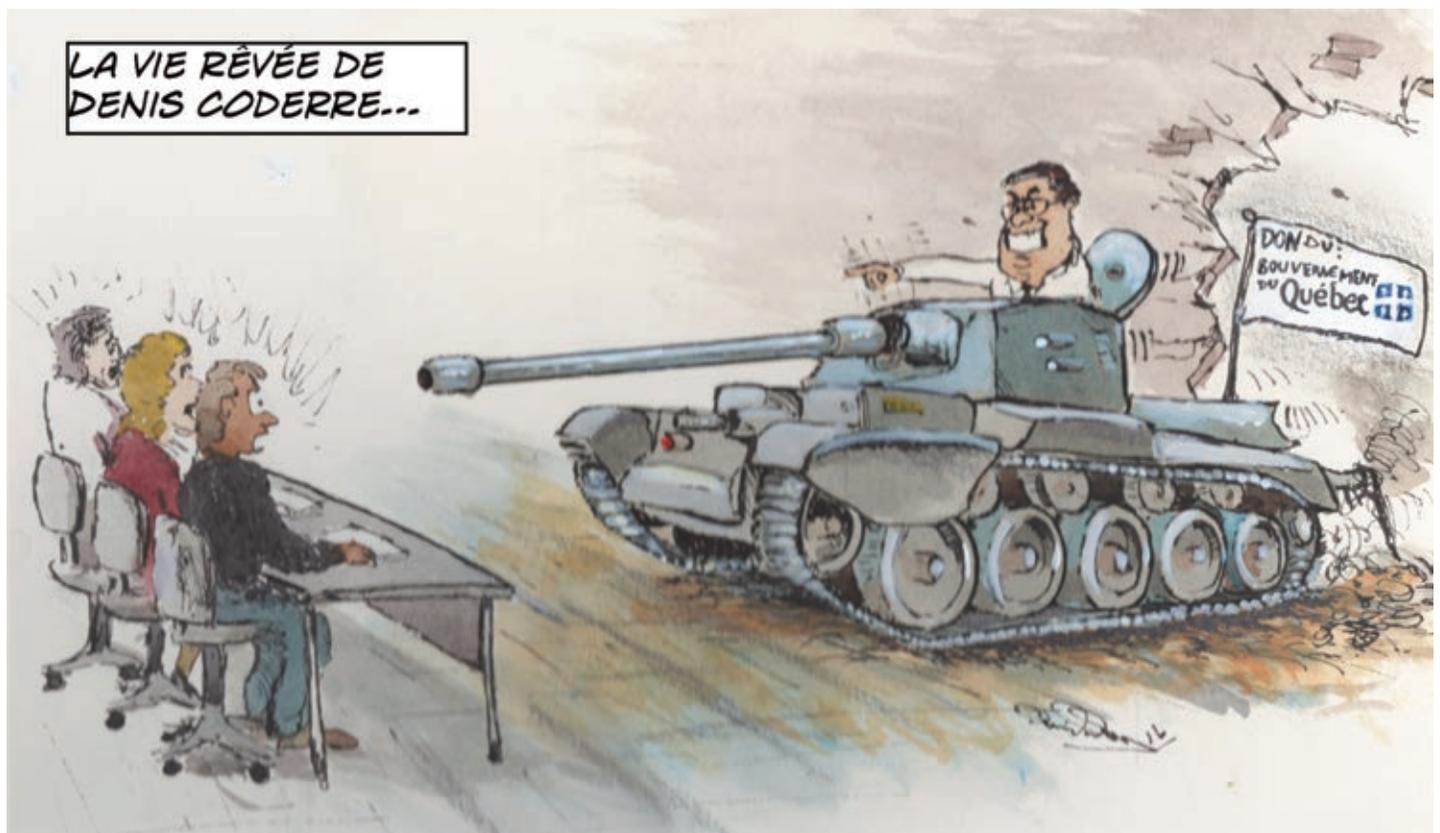
Outre le fait que Dominic désire rencontrer ses membres à la fin de l'été pour leur expliquer les nouveautés de la convention collective de Montréal, le pacte fiscal constitue un enjeu majeur pour le SFMM en 2016.

À plus grande échelle, au Québec, le principal problème consiste selon lui à mettre des efforts de l'avant pour mieux informer et sensibiliser les gens aux avantages de l'appartenance à des syndicats. Il est aussi

d'avis que cette bataille doit se faire sur le terrain : « Il faut contrer les préjugés véhiculés par les médias de masse. La "droite" fait des ravages dans les conditions de travail des Québécois. C'est rendu que même les syndiqués pensent qu'ils sont des "gras durs". Voyons donc ! Le pire qu'il peut arriver, c'est que le grand boss de la compagnie ait moins d'argent pour mettre de l'essence dans son hélicoptère ! La cause est pourtant noble, car elle concerne des salariés qui se regroupent pour négocier des conditions décentes de travail. »

Il en rajoute : « Déjà, en ce qui me concerne, être obligé de négocier des conditions de travail, c'est une aberration en soi. Mais, là, je ne voudrais pas passer pour un illuminé ! »

Notre entrevue avec Dominic se termine sur une réflexion générale : « Il faut croire que de se battre pour des conditions de travail et même pour les négocier est un signe des temps. De toute façon, il est temps de s'atteler pour trouver une alternative. Notre système monétaire, vieux de plus de 3000 ans, ne fonctionne tout simplement pas ! » ♦



Pacte fiscal Québec-municipalités

Les Cols blancs s'invitent à Québec !

Le Comité du journal

Le jeudi 12 mai, l'Union des municipalités du Québec a entrepris les travaux de son congrès annuel au Centre des congrès de Québec.

Deux mauvaises nouvelles attendaient les maires. La première : le gouvernement Couillard a renoncé à leur donner le pouvoir de décréter les conditions de travail des

salariés municipaux. La seconde : la visite impromptue de quelques milliers de salariés municipaux venus des quatre coins de Québec, dont un fort contingent de Cols blancs de l'île de Montréal, qui ont tenu à

manifestar leur solidarité à l'extérieur de l'enceinte du congrès, démontrant une volonté sans faille de résister à toute tentative de gruger sur leurs droits d'association et de libre négociation. ♦



Colloque en SST à Trois-Rivières

Éducation... permanente !

Brigitte Boyte • Directrice syndicale, arrondissement Le Sud-Ouest



Les 19 et 20 avril derniers a eu lieu le colloque de santé et sécurité au travail du SCFP-Québec à Trois-Rivières. Nos représentants en prévention SST Julie Lépine et Luc Veillette, notre agent en réparation SST Daniel Morin ainsi que moi-même et Patrice Leclerc, membres du Comité général de coordination SST, avons participé à ce colloque qui en est à sa huitième édition.

Patrice et moi avons particulièrement apprécié la conférence de l'ergonome consultante Marie Authier, spécialiste renommée en la matière, qui nous a permis d'approfondir nos connaissances. La docteure en neurosciences Sonia Lupien nous a offert une présentation sous le thème « La santé, c'est

mental » que nous avons trouvée dynamique, intéressante et pleine d'humour. Elle nous a parlé du cerveau qui est resté à l'ère préhistorique, celle des mammoths.

Nous voulons souligner la participation de l'agent en réparation SST Daniel Morin, qui a animé un atelier sur la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, un sujet aride qu'il

a su rendre intéressant.

Ce colloque, qui a lieu tous les deux ans, nous offre des formations, des conférences et des outils pour nous aider à vous soutenir en matière de santé et sécurité au travail. Maintenant, c'est le moment de mettre tous ces outils à contribution ! ♦

Emplois saisonniers de qualité S'impliquer syndicalement



Christophe Vaillancourt • Directeur syndical (intérim) Parc Six Flags SEC (La Ronde)

Les travailleurs saisonniers se retrouvent souvent en situation économique précaire. Leur revenu provient d'un travail salarié qui, par définition, se limite à une période plus ou moins longue dans l'année. Autrement dit, nos emplois ne subviennent pas à nos besoins tout au long de l'année.

Pendant la saison morte, la majorité de ces salariés est aux études tandis que certains sont prestataires de l'assurance-emploi et d'autres occupent un autre boulot afin de stabiliser leurs revenus. Peu importe leurs statuts hors saison, les travailleurs saisonniers grossissent certainement les rangs du « précaire » – un néologisme sociologique provenant de la conjonction des mots « précarité » et « prolétariat ».

Oser lutter, c'est oser vaincre !

Devant notre condition socioéconomique précaire, nous sommes placés devant l'alternative suivante : subir des conditions de travail en se disant que, de toute manière, il s'agit d'une situation temporaire, ou bien tenter de les améliorer au moyen de l'action syndicale.

Sur le terrain, nous avons souvent entendu l'argument selon lequel il est inutile de s'impliquer syndicalement puisqu'on n'occupera cet emploi que quelques mois pendant une, deux ou trois années. Devant ce défaitisme, nous soutenons que nos conditions de travail sont héritées des luttes du passé et que les futures conditions de travail s'acquièrent dès maintenant, notamment au moyen de l'activisme syndical.

Plusieurs travailleurs saisonniers obtiendront éventuellement un autre emploi probablement annuel. Il s'agit donc de prendre l'habitude de lutter maintenant afin d'obtenir de meilleures conditions de travail pour nos successeurs et de développer des habitudes militantes qui nous serviront certainement dans notre cheminement professionnel.

Le fait de négocier et de veiller à l'application d'une convention collective aide donc nos collègues et nous prépare au mar-

ché de l'emploi. Faire reconnaître notre importance et nos droits, en tant que travailleurs, est une lutte que nous aurons à mener tout au long de notre carrière.

L'implication syndicale est doublement valorisante

L'implication syndicale est valorisante sur le plan collectif et sur le plan individuel. Collectivement, elle apporte de nombreux bénéfices aux travailleurs saisonniers. Le *Code du travail* offre une protection limitée ; c'est la raison pour laquelle il importe d'obtenir d'autres droits et de meilleures conditions de travail au moyen d'une convention collective.

Celle-ci nous permet d'obtenir de meilleurs salaires, quelques jours de congé supplémentaires, un meilleur rapport de force face à l'employeur, une meilleure protection en matière de santé et sécurité du travail, etc.

Or, il ne suffit pas de signer une convention collective ; encore faut-il la faire vivre et la faire respecter. À quoi bon obtenir les meilleures conditions de travail possible si l'employeur n'en tient pas compte ? S'impliquer syndicalement, c'est s'assurer, au minimum, de faire respecter notre contrat de travail, même si nous ne sommes en poste que quelques mois par année.

Sur le plan personnel, apporter notre aide et notre

soutien aux membres, à nos collègues, à ceux que l'on retrouve saison après saison génère une relative reconnaissance de ces derniers à notre endroit. Il arrive quelquefois que certains nous remercient de l'attention que nous leur portons !

Par ailleurs, tenir tête à nos patrons – qui n'hésitent pas à en faire de même à notre égard – nous permet de nous faire respecter. Il est important de leur faire comprendre que nous ne sommes pas que des travailleurs interchangeables de saison en saison : nous avons des droits.

Les modalités de l'implication

Il existe divers moyens de s'impliquer syndicalement : signer sa carte de membre, participer aux assemblées générales, devenir délégué syndical – cela ouvre par exemple la voie vers un engagement à titre de délégué social –, participer aux diverses actions syndicales, etc.

Néanmoins, le plus important est de passer à l'action ! ♦



Livre de chevet du PM Couillard



Éliane Scofield • Directrice syndicale au SPVM

Le sage Sun Tzu, à qui l'on doit *L'art de la guerre*, a écrit : « Qui connaît l'autre et se connaît lui-même, peut livrer cent batailles sans jamais être en péril. Qui ne connaît pas l'autre mais se connaît lui-même, pour chaque victoire, connaîtra une défaite. Qui ne connaît ni l'autre ni lui-même, perdra inéluctablement toutes les batailles. »

C'est en suivant ses paroles que j'ai entamé la lecture de *The Fourth Revolution*, le livre de chevet de notre premier ministre Philippe Couillard. Ce dernier en a fait l'éloge à plusieurs reprises, affirmant s'inscrire dans un mouvement mondial de réinvention de l'État. « Qui sait », me suis-je dit, « peut-être est-ce moi qui n'ai rien compris ! Couillard est peut-être un révolutionnaire. Donnons-lui le bénéfice du doute. »

The Fourth Revolution est écrit par John Micklethwait, l'ancien rédacteur en chef du magazine *The Economist*, et Adrian Wooldridge, son adjoint de l'époque. Ensemble, ils expliquent que l'État s'est réinventé dans l'histoire, passant de l'État-nation à l'État libéral pour ensuite devenir l'État-providence, celui dont les libéraux désirent se débarrasser à tout prix. Enchaîné dans un enfer de dépenses excessives et de responsabilités trop nombreuses pour être bien gérées, l'État se doit, selon les auteurs, d'être mis au régime, car la démocratie serait en danger ! C'est une question d'efficacité !

J'ai abordé la lecture du livre avec une ouverture d'esprit et le souci sincère de comprendre la thèse des auteurs. Quelles sont les conséquences de l'application de cette approche sur la classe syndiquée ? Sont-elles positives ou négatives ? Ceux qui s'attendaient à lire une déclaration d'amour au Parti libéral et à M. Couillard seront déçus.

Reconnaissons d'abord que la première moitié du livre consiste en une révision sommaire et extrêmement accessible de

l'évolution de la notion d'État à travers l'histoire. Les auteurs décrivent les principaux changements majeurs observés dans la conception de l'État et sa gestion depuis l'avènement même de l'État-nation. En

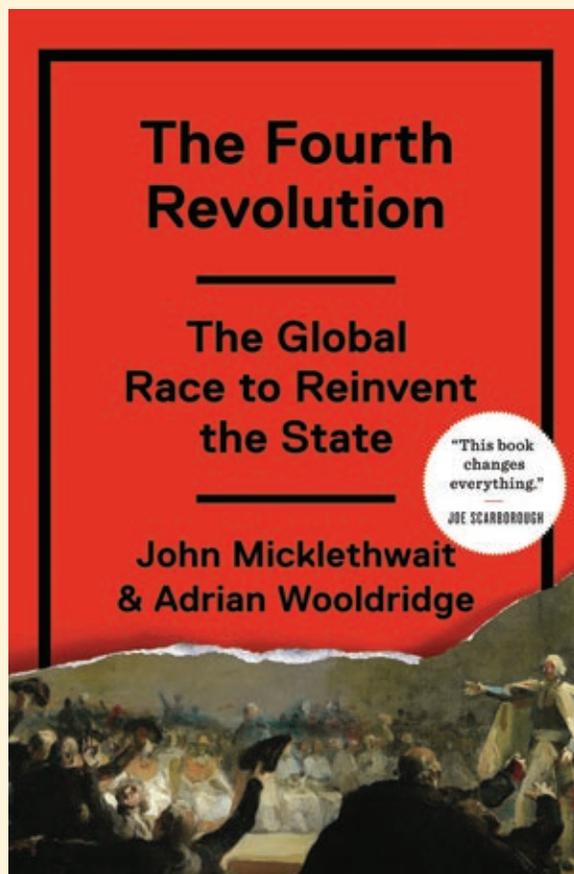
ont ensuite reconnu l'existence de libertés individuelles pour ensuite reconnaître l'importance de certains droits devant être assurés par l'État (logement décent, nourriture suffisante, etc.). Cette équation à l'échelle du Québec a fait en sorte que l'État doit assumer de grandes responsabilités financières entre autres en matière de santé, de services sociaux et d'éducation.

Les droits fondamentaux reconnus internationalement devant assurer une chance égale à tous posent un problème aux néolibéraux qui donnent priorité à l'efficacité comptable et à la révision des contrats de l'État pour assurer la survie des finances publiques. Pour démontrer la viabilité de leurs thèses relatives à la quatrième révolution Micklethwait et Wooldridge invoquent les exemples de la Suède et de Singapour.

Cette solution nous est familière. Au Québec, le néolibéral Philippe Couillard prône un amenuisement de l'interventionnisme de l'État pour ne pas nuire à l'efficacité du capitalisme, l'objectif étant évidemment la diminution des dépenses pour l'augmentation des profits. Facile à trancher lorsqu'on discute de la SAQ, par exemple, mais là où l'équation se complique, c'est lorsque l'on discute de défense des droits des travailleurs, par exemple.

Évidemment, lorsqu'on pense que les libertés individuelles priment sur tout, on respecte peu la solidarité et les mouvements syndicaux ou communautaires.

Ce discours du « chacun pour soi » vous dit-il quelque chose ? Vous n'avez effecti-



d'autres mots, il s'agit d'un cours de philosophie politique en accéléré que je conseille à tous.

En gros, après avoir reconnu l'existence de la souveraineté d'un État, les penseurs

vement pas à aller chercher loin dans l'histoire du Québec pour obtenir un exemple flagrant de ce manque de respect pour le mouvement des travailleurs. Dernièrement, le gouvernement québécois a effectivement enclenché la mise en place d'un nouveau pacte fiscal le liant aux municipalités.

Abstenons-nous de commenter la teneur sémantique savoureuse du titre, celui-ci ayant toutes les allures d'un projet gouvernemental à saveur exclusivement comptable et ne nous penchons que sur son essence.

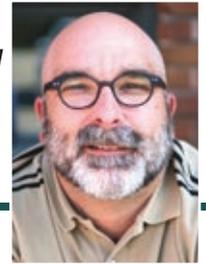
En limitant le droit de négocier des syndicats municipaux d'égal à égal avec l'employeur municipal, le gouvernement remet d'une certaine façon en question le droit des travailleurs d'être considérés comme étant aussi sinon plus importants que la soi-disant santé économique de l'État. Le travailleur est donc protégé, mais seulement si l'impératif économique le permet, car M. Couillard est en pleine révolution ! Il semble convaincu que l'efficacité comptable prévaut sur la santé psychologique et physique des travailleurs.

En conclusion, le livre de chevet de M. Couillard ne fait que confirmer l'emprise du capitalisme sur nos conditions de travail en utilisant une rhétorique séduisante pour contourner des droits socioéconomiques qui n'ont pourtant pas de prix, comme en témoignent des années de recherche par des organismes internationaux et nationaux.

Les options qui s'offrent à nous sont donc pour le moins limitées. Nous pouvons par exemple tenter de convaincre M. Couillard de lire autre chose avant de se coucher. Qui l'aurait cru, l'avenir du mouvement syndical québécois dépend peut-être simplement d'une suggestion littéraire !

Ceci dit, nous devons probablement de façon plus réaliste suivre les conseils de Sun Tzu et nous préparer à lutter dans le cadre d'une autre révolution qui, elle, viserait à une répartition plus juste de la richesse collective entre les diverses couches de la société. ♦

Mesures de sécurité en cas d'urgence L'exercice d'évacuation, c'est obligatoire !



Luc Veillette • Représentant en prévention – SST

La Loi et le Règlement sur la santé et sécurité du travail servent à nous protéger dans nos milieux de travail. La section IV (article 34 à 38) du Règlement concerne les mesures de sécurité en cas d'urgence. Voyons dans le détail ses exigences.

L'article 34 spécifie que tout établissement doit avoir un plan d'évacuation en cas d'urgence. Souvent il est affiché dans les principaux corridors de votre immeuble.

L'article 35 mentionne qu'un exercice d'évacuation doit se faire au moins une fois par année. Malheureusement, cette pratique est souvent reportée ou annulée. C'est vrai qu'il peut être ardu de planifier un exercice d'évacuation d'un immeuble de six, sept ou dix étages comptant des travailleurs de la Ville et de plusieurs entreprises privées. Mais ce n'est rien en comparaison d'une véritable évacuation rendue nécessaire à cause d'un incendie qui vient de se déclarer. J'ai déjà vécu des exercices d'évacuation qui se sont déroulés dans le chaos et la confusion, et il n'y avait pas trace de fumée ou d'incendie. Ajoutez la panique puis un véritable incendie et vous allez frôler la catastrophe.

Les articles 36 et 37 concernent les extincteurs portatifs. Ils doivent être installés dans tout bâtiment. Ils doivent être vérifiés chaque année et offrir une protection adap-

tée à la nature du danger. Finalement, l'article 38 spécifie que le système d'alarme et l'éclairage d'urgence doivent être toujours fonctionnels.

Participant moi-même à plusieurs comités locaux à travers l'île de Montréal, je peux vous garantir que ces points spécifiques sont examinés de près par les membres de votre comité local lors des inspections annuelles de vos milieux de travail.

Si vous constatez que vous n'avez pas pratiqué d'exercice d'évacuation d'urgence depuis plus d'un an, adressez-vous sans tarder à l'un de vos représentants syndicaux – il en va de votre sécurité. De plus, vos gestionnaires doivent vous informer des consignes à suivre lorsque survient une situation d'urgence. Ces sujets devraient être abordés régulièrement lors de vos réunions au bureau.

Si vous avez des questions concernant les mesures d'urgence, adressez-vous à vos représentants syndicaux. Ils ont les connaissances et les ressources pour répondre à vos questions. ♦

Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE

UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT

Les responsables du Programme d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463

Sylvie Beauchamp et Stéphane Armstrong

Inauguration de la salle Richard-Mc Laughlin Un moment mémorable !

Le Comité des délégués sociaux

En novembre dernier, le responsable du Comité des délégués sociaux Richard Mc Laughlin est décédé des suites d'un malaise cardiaque dans l'une des salles de réunion du SFMM. Pour lui rendre hommage, les membres du Comité ont eu l'idée de dédier l'espace à sa mémoire, ce à quoi les instances du Syndicat ont acquiescé.

Le 26 mai, on a procédé à l'inauguration officielle de la salle Richard-Mc Laughlin en présence de membres de la famille de notre confrère.

Notre président Alain Fugère a rendu un hommage touchant à Richard, qui avait selon lui le « 429 » tatoué sur le cœur. Le vice-président Mario Sabourin a enchaîné en évoquant quelques souvenirs de sa longue amitié avec le disparu.

On a apposé à l'entrée de la salle une plaque commémorative où l'on peut lire une citation d'Albert Einstein qui représente admirablement bien Richard : « La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir. » ♦



Notre secrétaire générale Francine Bouliane, de qui relève la responsabilité à l'Exécutif du Comité des délégués sociaux, le vice-président Mario Sabourin, notre président Alain Fugère et les membres du Comité des délégués sociaux posent ici en compagnie de Justine et Olivier Mc Laughlin, les enfants de Richard, et leur mère, notre collègue Lise Laverdure qui œuvre à l'arrondissement Villera-y-Saint-Michel-Parc-Extension.

Sondage remis aux délégués sociaux

À la suite de la brève cérémonie, notre secrétaire générale Francine Bouliane a souligné le caractère essentiel du travail accompli par les délégués sociaux sur le terrain.

Elle en a profité pour distribuer aux membres présents un sondage dont les résultats permettront d'orienter les prochaines activités du Comité. Les délégués sociaux ont par la suite échangé, y allant de témoignages et de préoccupations sur la réalité de nos milieux de travail, puis ont identifié des besoins en matière de formation.

Un cadeau sucré pour clore une belle journée !

Le Comité a terminé la journée en remettant aux participants un présent fort apprécié : des paquets cadeaux comportant des produits de l'érable préparés par Les Distributions l'Escalier.

Les Distributions l'Escalier est un organisme sans but lucratif qui se consacre à l'insertion professionnelle de jeunes adultes sans emploi de 18 à 30 ans. Chapeau, l'Escalier !

Et c'est là-dessus qu'a pris fin la journée reconnaissance des délégués sociaux, une occasion de partage et d'échange qui les motivera à encore mieux s'investir auprès de l'ensemble des membres du SFMM.

Programme d'aide aux membres (PAM) 30 ans d'entraide en 2016 : soutenir, aider et prévenir

Au cours de notre vie, nous pouvons être confrontés à différents problèmes d'organisation au travail ou à faire face à des difficultés personnelles. C'est pourquoi, en 1986, le SFMM a créé à l'intention de ses membres son Programme d'aide.

Les coresponsables du PAM sont là pour vous écouter et pour vous diriger vers les ressources professionnelles et communautaires, vous permettant ainsi de prendre en charge le problème et de faire partie de la solution. Venez les rencontrer au Syndicat ou demandez-leur de venir vous rencontrer, selon votre convenance.

Coordonnées des coresponsables du PAM

Sylvie Beauchamp, 514 842-9463, poste 243

Stéphane Armstrong, 514 842-9463, poste 225



Un nouveau logo pour une identité visuelle du Comité DS qui nous représente ! Le logo de base du SFMM est légèrement modifié avec un symbole fort : le casse-tête, qui représente la collaboration pour trouver ensemble des solutions aux problèmes rencontrés.

Désormais, dans chaque numéro du *Col Blanc*, le Comité des délégués sociaux va publier deux pages détachables qui ont pour vocation de vous informer sur ses différentes activités. Chroniques, nouvelles du Programme d'aide aux membres (PAM), annonces relatives à des formations à venir, renseignements sur des journées thématiques : voilà autant d'éléments d'intérêt que vous y retrouverez. Bonne lecture !

Nos coordonnées

Boîte vocale SFMM :
514 842-9463, poste 403

Courriel :
comiteds@sfmm429.qc.ca

Sur le Web :
bit.ly/accueil_delegues_sociaux



Guylaine Dionne, responsable ; **Dominique Payette**, secrétaire
Luce Laflamme, **Maryse Picard**, **Magalie Pierre**, membres permanentes
Simon Welman, membre temporaire

Parlons du trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)

Le trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité est le nom actuel donné à un mal qui, selon les experts, a toujours existé. En 1968, le *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM)* l'a identifié comme étant le syndrome de l'enfant hyperactif. Dans le langage populaire, on disait des enfants qui en étaient atteints qu'ils étaient agités ou « tanants ». Puis, en 1980, on s'est mis à parler du « trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité ». À partir de 1987, on le désigne comme étant le « trouble d'hyperactivité avec déficit d'attention (THADA) ». Le terme TDAH a été adopté au Québec en 2000.

Le TDAH, c'est quoi ?

Ce problème de santé d'origine neurologique qui affecte beaucoup de personnes, enfants ou adultes, se définit par des difficultés de concentration, d'attention et à mener à terme des tâches moyennement complexes. Il est toujours présent dans toutes les sphères de vie des personnes qui en sont atteintes. Il n'y a pas de lien entre le TDAH et l'intelligence.

Trois symptômes caractéristiques

Repérez-vous de l'**inattention**, de l'**hyperactivité** et de l'**impulsivité** chez un proche ? Ces comportements peuvent indiquer un TDAH. Souvent, ce sont les problèmes liés à l'inattention qui vont éveiller les soupçons. À titre d'exemple, l'enfant a de la difficulté à commencer ou à terminer ses devoirs ou d'autres tâches. Aussi, l'impression que l'enfant ne vous écoute pas lorsque vous lui parlez.

Une prévalence erronément attribuée aux garçons

Lorsque l'on parle du TDAH, les garçons sont souvent identifiés comme étant plus susceptibles

Cet article est à titre indicatif seulement. En tout temps et pour toute situation relative au domaine de la santé physique ou mentale, un diagnostic doit être établi par un professionnel de la santé reconnu.

d'en être atteints. Cette situation est surtout liée au fait que le symptôme le plus visible, l'hyperactivité, est plus perçue chez les garçons. Les recherches démontrent que les filles atteintes du TDAH souffrent, quant à elles, surtout d'inattention, un symptôme plus discret que celui de l'hyperactivité. De 5 à 10 % des enfants sont atteints par le TDAH.

Des différences chez les adultes

Chez l'adulte, la recherche de sensations fortes dans les sports ou les loisirs, les difficultés d'organisation, les sautes d'humeur ou une faible estime de soi peuvent être des signes d'un TDAH. Toutefois, la prudence est de mise. Avant de croire que l'on est en face d'un TDAH chez la personne, il faut se rappeler que ces caractéristiques peuvent se retrouver chez des adultes lors de périodes de stress ou de surmenage passager.

Le stress de plus en plus présent dans nos vies

Qui n'a jamais vécu des périodes où la somme des choses à faire génère un inconfort ou du stress intense ? Et que dire des périodes d'exams scolaires qui peuvent être très stressantes pour les enfants et leurs parents ? N'oublions pas que nous vivons dans une époque caractérisée par de nombreuses exigences sur le plan de la performance dans plusieurs aspects de la vie quotidienne. Ces symptômes peuvent aussi être associés à d'autres situations de vie que le TDAH.

Les traitements

L'approche psychosociale est recommandée dans le cas d'un TDAH. Une évaluation neuropsychologique, accompagnée d'une évaluation psychoaffective et développementale sont suggérées. Ainsi, toutes les personnes de l'entourage peuvent contribuer à l'amélioration de la condition de la personne qui vit avec un TDAH.

Lorsqu'un diagnostic est établi, des médicaments peuvent faire partie des moyens utilisés pour gérer cette condition. Toutefois, ces derniers ne guérissent pas ce trouble. Néanmoins, ils peuvent contribuer à

atténuer les conséquences chez les individus aux prises avec cette condition.

Associé à une adaptation des façons de faire de la vie quotidienne, le tout peut favoriser une meilleure qualité de vie. Pour les enfants par exemple, la mise en place de structures claires, la diminution des sources de distraction extérieures ou la décomposition des tâches complexes en étapes simples aideront à mieux composer avec le TDAH.

Du soutien

Voici quelques références utiles sur le sujet. Pour en consulter d'autres, visitez le

site passeportsante.net :

- **douglas.qc.ca** : Institut universitaire en santé mentale Douglas (pour enfants et adultes) ;
- **attentix.ca** : Attentix à la maison (un psychologue a conçu ce site destiné aux parents et aux professeurs d'enfants de 4 à 9 ans) ;
- **naitreetgrandir.net** : Naître et grandir (site consacré au développement et à la santé des enfants).

Cet article est un résumé du sujet abordé sur le site passeportsante.net

Journée reconnaissance du 26 mai 2016

Le 26 mai dernier, plus d'une vingtaine de délégués sociaux se sont réunis aux locaux du Syndicat pour participer à une journée reconnaissance. L'événement leur a permis de se rencontrer et d'échanger sur leur rôle au sein de notre organisation syndicale.



À venir en septembre 2016

Des activités d'information en milieu de travail portant sur la relation parent-adolescent. Au programme, des échanges portant sur la période de l'adolescence et les défis qu'elle présente aux parents et aux autres membres de la famille.

Des idées ? Des suggestions ?

Le Comité des délégués sociaux du SFMM est toujours ouvert à vos commentaires. Pour nous joindre, écrivez à l'adresse comiteds@sfmm429.qc.ca. On vous répondra dans les plus brefs délais !

Naufrage du pacte fiscal ? Trop tôt pour se réjouir !



Marc-André Noël • Délégué syndical et membre du Comité du journal

S'il est vrai qu'au moment du dévoilement des grandes lignes du projet de loi qui scellera le pacte fiscal entre le PLQ et l'Union des municipalités du Québec (UQM), ces derniers ont fait figure de « joyeux naufragés », ne nous réjouissons pas trop vite.

Après tout, travailleuses et travailleurs du secteur municipal, n'oublions pas que nous sommes déjà « naufrageurs » de ce gouvernement de « Gilligans » depuis presque trois ans !

Une question de jurisprudence

On ne badine pas avec le droit d'association, et ça, même le gouvernement Couillard l'a compris malgré l'arrogance de certains de ses ministres. D'ailleurs, comme l'a souligné aux journalistes Martin Coiteux, le titulaire du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le pouvoir de décréter les conditions de travail ne figure aucunement comme promesse dans le document signé en septembre 2015. Et pour cause : la Cour suprême a déjà tranché à trois reprises en faveur des travailleurs en cette matière.

Il faut croire que les membres de l'UMQ ont vécu ce qu'on désigne, dans le milieu de la télévision, comme étant un « Dallas moment », alors que cette entente autour du droit d'imposer les conditions de travail dans LEUR ville n'aura été qu'un rêve ! Bercés (bernés ?) par la « fée » Moreau – qui venait de leur donner la Loi 15 –, les membres de l'UMQ ouvrent leurs paupières encore lourdes de sommeil pour découvrir le visage du ministre Coiteux ! Ouf ! Difficile d'imaginer un réveil plus brutal !

Qu'ont en commun le PLQ, l'UMQ et Guillaume D'Ockham ?

La question à laquelle nous devons maintenant répondre est la suivante : à quel degré cette machination libérale fut-elle élaborée d'avance ? Combien de stratèges libéraux auront planifié cette volte-face à l'endroit des membres de l'UMQ ? La réponse que

nous apporterons à ces questions nous livrera une bonne idée de la suite du programme.

C'est ici qu'entre en scène le philosophe franciscain médiéval Guillaume d'Ockham qui a vécu en Angleterre de 1285 à 1347. Ses réflexions en matière de logique et de mathématiques ont donné lieu à un principe de simplicité dans les raisonnements, qu'on nomme le « rasoir d'Ockham ». En gros, Guillaume d'Ockham avance l'idée que, plus on introduit de données dans un problème, moins grandes sont nos chances de trouver une solution probable. D'où l'image très parlante de « rasoir » qui invite à sabrer l'ensemble des données pour s'en tenir aux éléments de base.

Donc, si l'on applique le principe du rasoir d'Ockham à la volte-face de Québec à l'endroit de l'UMQ, il y a tout lieu de croire que le gouvernement Couillard pratique une politique d'improvisation. Pour cette raison, le règlement du pacte fiscal tel que présenté par M. Coiteux ne devrait pas être source de réjouissance pour nous. On connaît les dangers à suivre quelqu'un qui n'a aucune idée de sa destination finale ! Le capitaine Couillard et son fidèle « skipper », le ministre Coiteux, n'en sont pas à leur premier naufrage, et les navires à couler ne manquent pas ! Gardons l'œil ouvert sur les prochaines manœuvres du PLQ.

Post-scriptum trouvé dans une bouteille

À travers les nombreuses hypothèses et tergiversations entourant le pacte fiscal, ne perdons pas de vue la demande du maire Coderre d'obtenir, pour Montréal, le statut de métropole. Bien que cela ne concerne pas directement les relations de travail, certains pouvoirs obtenus par le maire à la suite

Québec s'acharne sur les syndiqués du secteur municipal

MONTRÉAL, le vendredi 10 juin 2016 (SCFP-Québec) – Le gouvernement Couillard a attendu à la toute fin de la session parlementaire pour déposer le projet de loi 110 qui vient restreindre notre droit à la libre négociation.

« Nous ne sommes pas dupes. Nos droits fondamentaux sont encore sous attaque », a déclaré Denis Bolduc, président du SCFP-Québec.

« Les problèmes avec ce projet de loi sont nombreux. L'intervention rapide du législateur pourrait compromettre le droit de grève, un droit pourtant reconnu par les plus récents arrêts de la Cour suprême. Les négociations fonctionnent. Il y a des règlements chaque semaine. Laissez-nous négocier ! », a affirmé le président de la FTQ Daniel Boyer

« Le Québec est une société plus égalitaire, grâce à notre *Code du travail*, entre autres. Il y a équilibre et c'est le gouvernement qui modifie cet équilibre. C'est une deuxième charge en peu de temps contre les employés municipaux et du transport terrestre », de conclure Marc Ranger, directeur québécois du SCFP.

de cette initiative pourraient bien avoir des répercussions sur l'organisation générale du travail à la Ville, du financement à la réglementation, en passant par la langue de travail. Pour le moment, le règlement de ce dossier a été repoussé à la reprise des travaux parlementaires de l'automne 2016. ♦

Un outil financier polyvalent créateur de prospérité

Le Fonds de solidarité FTQ



Guylaine Dionne et Simon Welman
Responsables locaux du Fonds de solidarité FTQ au SFMM

La campagne de conversion du solde des banques d'heures de maladie en actions du Fonds de solidarité FTQ s'est terminée le 6 mai dernier sur une note positive avec le traitement de plus de 600 demandes de membres désireux d'économiser encore plus d'argent en vue de la retraite sans impact sur leur budget.

Une autre façon d'économiser réside peut-être dans l'achat d'actions du Fonds de solidarité avec l'ajustement salarial rétroactif qui sera payé dans les 90 jours ouvrables après la signature de notre convention collective. Il est temps de réfléchir à cette option qui s'offre à vous pour commencer ou pour bonifier votre plan d'épargne pour la retraite.

N'hésitez pas à contacter l'un de vos responsables locaux pour toute question à ce sujet en laissant un message au 514 842-9463, poste 425. Nous nous engageons à répondre à vos questions dans les meilleurs délais.

De quoi sera faite votre vie à la retraite ?

Bientôt s'amorcera la saison des vacances. La douce vie rêvée pour plusieurs d'entre nous ! C'est peut-être l'occasion idéale de réfléchir à ce à quoi pourrait ressembler votre vie à la retraite avec des moyens suffisants pour réaliser des projets stimulants.

Vos responsables locaux sont là pour vous accompagner dans ce cheminement. N'hésitez pas à faire appel à leurs services. Nos collègues Christian Coallier et Christian

Houle, agents des régimes de retraite au SFMM, possèdent toute la compétence pour vous guider dans vos choix. Ils agissent aussi à titre de responsables locaux du Fonds de solidarité FTQ, ce qui leur donne encore plus d'outils pour vous offrir des pistes de réflexion utiles aux futurs retraités Cols blancs du SFMM.

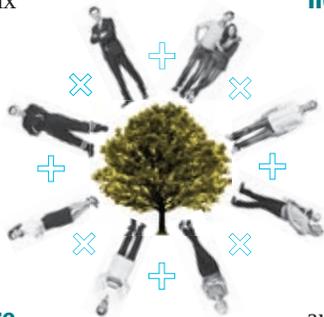
La campagne 2015 du Fonds de solidarité : un succès sur toute la ligne !

Sous réserve de confirmation, le Fonds de solidarité FTQ a dépassé les objectifs de sa campagne 2015 en récoltant plus de 770 \$ M en cotisations.

Tous les responsables locaux et les personnes qui travaillent au Fonds ont mis l'épaule à la roue pour atteindre ce résultat qui permettra de créer, maintenir ou sauvegarder plus de 176 040 emplois partout au Québec par l'entremise d'investissements de plus 640 \$ M dans l'économie d'ici. C'est mission accomplie pour 2015 !

Souhaitons que le rétablissement par le gouvernement fédéral des crédits d'impôt à 30 % pour contribution à un fonds de travailleurs pour l'année 2016 incitera encore plus de nos membres à investir dans le Fonds de solidarité. Même si l'on com-

mence par un petit montant économisé par la retenue sur le salaire, ce sont des fonds qui s'accumulent au fil du temps sans trop d'efforts.



Le Fonds immobilier de solidarité investit dans le logement social

La question du logement social interpelle le Fonds immobilier de solidarité FTQ, qui s'est investi comme partenaire auprès du Fonds d'aide à la rénovation de l'habitation communautaire (FARHC), dont le capital s'élève à 32,5 M \$.

Le FARHC offre un soutien financier aux coopératives de logement et aux organismes sans but lucratif dans le cadre d'un vaste programme de rénovation de leurs parcs immobiliers résidentiels. Cette initiative a pour avantage d'éviter aux locataires de ces habitations de fortes augmentations de loyer.

D'ici trois ans, le Fonds immobilier de solidarité aura contribué à la rénovation de 1500 logements, le coût à l'unité de ces travaux oscillant entre 20 000 \$ et 25 000 \$. C'est un bel exemple d'investissement dans l'économie sociale favorisant le développement économique du Québec.

Partenaires du Fonds ARHC

Fiducie du Chantier de l'économie sociale
Fonds immobilier de solidarité FTQ
SSQ Groupe financier
Fondation McConnell

VALEUR NETTE PAR ACTION (TELLE QUE PUBLIÉE)

Aux 31 mai (en dollars)



Graphique tiré du Rapport annuel et de développement durable 2015 du Fonds de solidarité FTQ

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

NOUVEAU CONCOURS

Escapade à Québec

À GAGNER

Trois séjours dans
la fascinante ville de Québec !

À chaque tirage, un gagnant remportera
un forfait d'une valeur de 1000 \$
échangeable à l'Hôtel Royal Palace.

FORFAIT POUR DEUX PERSONNES INCLUANT :

- Deux nuits d'hébergement
- Deux soupers en table d'hôte
- Deux petits déjeuners, et plus encore...

Offert uniquement aux
membres du SFMM (SCFP)



Syndicat
des Cols blancs
de l'île de
Montréal (SCFP)

DATES DES TIRAGES
30 septembre 2016
31 janvier 2017



Heureuse
gagnante du concours
(tirage du 31 mai 2016)
France St-Pierre

COMMENT PARTICIPER ?

- Devenez un nouveau client
- Demandez une soumission
- Nos clients existants sont automatiquement inscrits

Appelez-nous... c'est peut-être vous, le prochain gagnant !

Obtenez un prix de groupe avec le courtier numéro 1 des Cols blancs !

Pour tous vos besoins en assurance



COLBLANC ♦ Vol. 50 n° 2
15

info@burrowes.ca
514 905-SFMM (7366)

Forfait

Appels illimités au QC
Messages textes
illimités
4Go de données
Partageables

Rabais de 30 % pour les membres du

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal

En tant que membres,
vous profitez d'un rabais
30 % sur le forfait
À la carte sans fil de
votre choix.*



JUSQU'AU 7 AOÛT 2016

Rabais allant jusqu'à

300 \$[†]

sur nos appareils
mobiles!



Choisissez un appareil sur notre site : telus.com/yourchoice puis abonnez-vous en contactant notre équipe à boutique.notredame@nnadeau.com ou au **1-888-982-7727**



* Le forfait choisi doit être valide dans votre province de résidence. L'offre exclut les forfaits Affaires. Cette offre est basée sur une entente de deux ans. L'offre est valable sur présentation d'une preuve d'emploi de la compagnie ou association contractées Limite d'un compte par employé ou membre pour un maximum de cinq appareils. Les clients existants de TELUS sont admissibles au programme d'achat des employés (PAE) conformément aux conditions d'éligibilité au renouvellement. TELUS se réserve le droit de retirer ou de modifier cette offre en tout temps et sans préavis. † Cette offre est valide seulement pour les nouveaux clients. Non disponible pour les clients existants. Le rabais s'applique sur les prix des appareils en marché sur www.telus.com. TELUS et le logo TELUS sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. © 2016 TELUS.

Un club de golf sexiste Femmes interdites !

Les membres du Comité de la condition féminine

Cette année, l'Open de golf britannique se déroule du 14 au 21 juillet au club de Muirfield, en Écosse, un parcours splendide de 18 trous. Ses membres, qui ont accès au parcours, au clubhouse et aux services annexes, se font appeler "The Honourable Company of Edinburgh Golfers". Signe particulier de cette *company* : *no ladies allowed* !



Eh oui : les femmes y sont interdites ! Nous sommes pourtant en 2016, et l'égalité est supposée être atteinte !

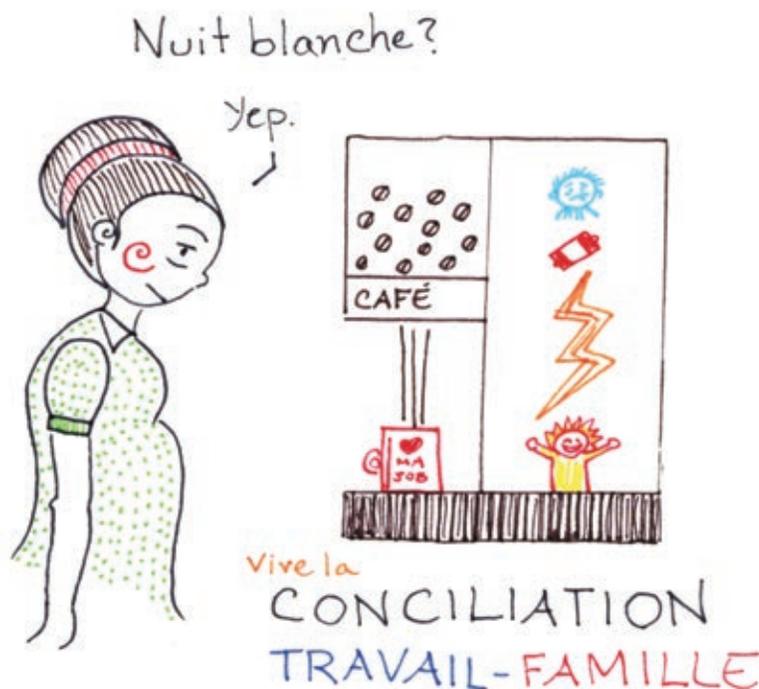
Le Comité de condition féminine demande votre aide pour démontrer que, même localement, dans certains de nos milieux de travail, l'égalité femme-homme n'est pas encore réalisée.

Envoyez-nous vos histoires, vos faits vécus qui établissent que même si, en apparence, l'égalité semble acquise dans les mentalités et les façons de faire, il reste un encore un long chemin à parcourir.

La compilation de vos anecdotes sera diffusée anonymement lors de la célébration de la Journée internationale des femmes 2017.

Soyez nombreuses à envoyer vos commentaires au Comité de la condition féminine, à l'adresse ccf@sfmm429.qc.ca.

Ensemble, démontrons que l'égalité n'est pas encore tout à fait atteinte ! ♦



Nouveaux venus au 429



Guylaine Giroux
Directrice syndicale
Ville de Baie-D'Urfé



Boukare Tall
Directeur syndical
Arrondissement
Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce



Christophe Vaillancourt
Directeur syndical (intérim)
Parc Six Flags SEC (La Ronde)



Sophie Martin
Conseillère syndicale
SCFP affectée au SFMM



Mathieu Leclair
Directeur syndical (intérim)
Service de sécurité incendie
de Montréal

Du nouveau au SCFP-Québec Denis Bolduc, président

Le Comité du journal



Le 8 juin dernier, le SCFP-Québec a tenu un congrès spécial à Laval qui s'est conclu par l'élection de Denis Bolduc (à gauche sur la photo) à sa présidence. Ancien journaliste et président du Syndicat

du *Journal de Québec*, Denis a occupé pendant cinq ans le poste de secrétaire général. C'est Benoît Bouchard (à droite sur la photo), l'ex président du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec (SSPHQ), que les congressistes ont choisi pour succéder à Denis à titre de secrétaire général.

3 juin 2016

Tournoi de golf du CSFMM



Le Comité du journal

Le vendredi 3 juin, un nombre record de golfeurs a participé au tournoi annuel du Centre social des fonctionnaires municipaux de Montréal (CSFMM).

Sous un soleil radieux, chacune et chacun a pu y aller de *swings* décisifs et de coups de *putter* tout en finesse. Pour les ravitailler, un barbecue animé par des bénévoles du SFMM les attendait sur le terrain tandis que deux véhicules faisaient la navette entre les départs pour procurer aux assoiffés des rafraîchissements.

En soirée, il y a eu tirage de prix de présence, remise aux meilleurs joueuses et joueurs de récompenses bien méritées et distribution des fruits d'une collecte menée durant l'événement à des organismes à but non lucratif qui se consacrent à la recherche sur le cancer.

Merci à Claude Papineau, le responsable du CSFMM qui, en compagnie d'une armée de bénévoles dévoués et en collaboration avec de généreux commanditaires, a su faire de cette journée un succès éclatant.



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

**Gagnez du temps
pour vos assurances!**



**Remplissez
GRATUITEMENT**

une demande de soumission
en ligne en visitant

WWW.BURROWES.CA

Nous avons accès à plusieurs
assureurs prêts à vous offrir

LA MEILLEURE PRIME!

**soumissionnez
en ligne**

514-905-SFMM (7366)
info@burrowes.ca

DEVENEZ MEMBRE DE VOTRE CAISSE DE GROUPES. VOUS SEREZ PLUS RICHE.

150 \$

 514 526.4971

 DesjardinsMunicipal.com

 [DesjardinsMunicipal.com/facebook](https://www.facebook.com/DesjardinsMunicipal.com)

Devenez membre de notre caisse et recevez
150 \$ en guise de cadeau de bienvenue du
20 juin au 20 août.*



Desjardins
Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

*Certaines contions s'appliquent. Cette promotion est réservée aux employés municipaux et aux membres de leur famille immédiate. Desjardins se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'offre ou les avantages en tout temps sans préavis. Le versement de la prime s'effectuera dans les quatre semaines suivant l'ouverture du compte dans la mesure où les conditions d'admissibilité sont rencontrées.